

DCM : 2026-07-21/010



Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 083-218301380-20260721-202607010-DE
DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 21 JUILLET

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20 - Votes pour : 20 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, HALTER Laurence, LAINE Stève, LAVORGNA-BISQUE Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, ROBERT-HENSELER Jocelyne, TARQUINI Daniel.

Absents : DUBOIS Jean (pouvoir à C. BOUGE), PERRICHON Nicolas (pouvoir à D. TARQUINI), RAYNAUD Michel (pouvoir à S. ALLEG), STUMPF Magali (pouvoir à G. FENOUIL), DANZO Sébastien, LARGEAU Damien, RAYNAUD Jeannine.

ADHESION A LA MEDECINE PREVENTIVE DU CDG83

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention signée avec ODALIA qui assure les missions de la médecine professionnelle et préventive va être résiliée en fin d'année 2026.

En effet, monsieur le Maire propose de signer l'adhésion au service de prévention (pôle médecine préventive) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83) afin d'assurer la continuité du suivi des agents de la commune.

Il est donc nécessaire de signer une convention d'adhésion à la suite de la résiliation avec ODALIA.

La tarification unique s'élève à 0,39 % de la masse salariale pour les collectivités affiliées et comprend l'intégralité des visites médicales et des actions en milieu professionnel réalisées.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- DE SIGNIER la convention d'adhésion au service « médecine préventive » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var (CDG 83),
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

BOUGE Camille

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr